Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°230425AR074CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de la Cour à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme VASSEUR Betty de réglementer le stationnement devant le n°20 rue de la Cour afin de faciliter un emménagement,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur trois places de stationnement face au n° 20 rue de la Cour du Samedi 29 avril au Mardi 02 mai 2023.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme VASSEUR Betty, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 25 avril 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

VILLE D'HONDSCHOOTE * NORD *